



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

Cahors, le 03 mai 2023

Consultation du public concernant l'arrêté préfectoral réglementant le piégeage des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans les secteurs d'intérêts pour la protection de la loutre (*Lutra lutra*)

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Organisation de la consultation

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté réglementant le piégeage des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans les secteurs d'intérêts pour la protection de la loutre (*Lutra lutra*) 2023/2024 dans le département du Lot a été mis à la disposition du public, du 3 au 24 avril 2023 inclus, sur le site web des services de l'État dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>).

Il était accompagné d'une note d'avis au public portant un lien d'accès au site internet « Mes démarches simplifiées » pour le dépôt des observations.

Observations reçues

Aucune observation n'a été reçue, ni sur la page dédiée du site « Mes démarches simplifiées » ni par un autre moyen de communication.

La cheffe de l'unité forêt, chasse, milieux naturels,

Corine JACOLY